



Le Ministre Rahajason Harry Laurent

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vigilance déontologique et civique de la Presse nationale

Le Mardi 28 Janvier 2014 dernier, le Conseil de Gouvernement a chargé le Ministère de la Communication à « ***inviter la Presse nationale à une vigilance déontologique et civique plus accrue dans ses propos et écrits, en particulier sur ceux risquant de créer une ambiance délétère et non constructive à la réconciliation nationale*** ».

En effet, le Conseil a constaté que ces derniers temps, des dérapages, verbaux comme écrits, ont été notés tant dans des colonnes de la Presse écrite et numérique que sur les plateaux de

certaines organes audiovisuels. Dérapages nés, entre autres, d'une passion plutôt démesurée sur les sujets abordés ainsi que d'un manque de professionnalisme flagrant dont font preuve quelques acteurs de la profession, notamment certains de ceux nouvellement venus dans le métier.

En tout cas, le devoir du Ministère de la Communication, comme le disposent les Textes encore en vigueur, est de s'ériger en balises à toutes sortes de manquements à l'observation de la déontologie et de l'éthique du métier en rappelant à l'ordre les éventuels auteurs d'errements et en signalant que le journalisme n'est point, de par sa vocation première, appelé à servir d'outil à toute action visant à troubler la paix et la sérénité sociale.

Quoi qu'il en soit, étant donné que l'adoption du nouveau Code la Communication va devoir encore attendre la mise en place du Parlement de la République, celui encore en vigueur prévoit la mise en place de l'Ordre des Journalistes, lequel joue un rôle prépondérant dans l'exercice du métier.

En effet, étant entendu que le mandat du dernier Bureau de l'Ordre des Journalistes a déjà expiré depuis 2007, le Ministère de la Communication a effectivement saisi, en 2013, quelques Associations de Journalistes pour dégager une procédure consensuelle afin de contourner les écueils juridiques empêchant la tenue de l'élection d'un nouveau Bureau. Néanmoins, pour diverses raisons, les travaux y afférents, bien que déjà entamés, n'ont pas pu être menés à terme.

Ainsi, le Ministère de la Communication convie à nouveau toutes les Associations de Journalistes légalement constituées, à se réunir dans les meilleurs délais pour adopter cette procédure afin qu'il puisse, par voie de Décision, la valider et, par ricochet, faire organiser la tenue d'une élection pour le renouvellement des Membres du Bureau de l'Ordre des Journalistes.

Le Ministère de la Communication espère que la présente démarche recevra un écho favorable auprès des Associations concernées et ce, avec la diligence requise étant donné l'urgence de la situation.

Antananarivo, le 30 Janvier 2014

Rahajason Harry Laurent

Ministre de la Communication